
Participation / inscription

La participation à la « Rando Roller Party » est gratuite. La location des rollers est possible, sous réserve de disponibilité. Elle est ouverte à tous à partir de 10 ans sous réserve d'inscription, de maîtrise du freinage et de niveau suffisant.

Soyez ponctuel, le départ est fixé à 19h00, plus d'inscriptions après 18h50, possibilité de s'inscrire en ligne.

La randonnée est réservée aux rollers (quads ou in-line). Les cyclistes accompagnant les mineurs se positionneront exclusivement après les derniers patineurs, hormis les vélos sécurisants le parcours.

Les engins à moteur sont interdits.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ ou d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes pendant la randonnée.

La participation à la randonnée vaut autorisation implicite d'utilisation des images sur lesquelles le participant et ses accompagnateurs apparaissent. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Responsabilité

La participation à la randonnée vaut acceptation du règlement.

Les mineurs doivent être munis d'une autorisation de leurs représentants légaux.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'existence des autorisations.

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants mineurs non accompagnés puissent repartir seuls en fin de randonnée sont invités à contacter les organisateurs avant le départ.

Santé

Les participants ne doivent faire l'objet d'aucune contre-indication médicale. Les participants non licenciés à la FFRS doivent être en possession d'un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du patin à roulettes/roller.

Le port du casque est obligatoire pour les mineurs. Les protections sont obligatoires pour moins de 13 ans et recommandées pour les adultes.

Assurance

Le club a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de l'assureur MMA pour les non-adhérents, sous réserve d'inscription avant le départ de la randonnée. Il incombe aux participants qui le souhaitent, de contracter les assurances complémentaires adéquates, à leurs propres frais, auprès d'un assureur de leur choix. Les participants licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence à la Fédération Française de Roller & Skateboard (FFRS).

Sécurité

La « Rando Roller Party » se déroule sur des voies protégées mais ouverte à la circulation, le code de la Route doit y être respecté.

Les participants devront porter un chasuble jaune exclusivement (orange interdit) ou un haut de couleur claire.

Il est interdit de rouler sur les trottoirs. Il est formellement interdit de s'accrocher aux engins à moteur (catch).

En tête de cortège, il est interdit de dépasser la 1ère ligne d'ouvriers.

La « Rando Roller Party » est précédée, encadrée et suivie par une équipe de staffeurs et de signaleurs portant des chasubles orange ayant autorité à faire respecter la sécurité des participants sur le parcours.

Laisser un couloir à gauche de la voie de circulation pour permettre le passage des staffeurs.

Recommandations

Avant le départ de la randonnée, l'équipe communiquera l'ensemble des règles de sécurité à respecter. Il est nécessaire de vérifier votre matériel : axes serrés, roulements en bon état, roues permutées. Levez les bras pour signaler aux patineurs suivants tout ralentissement, arrêt ou chute. Maintenez la propreté des lieux traversés.

Annulation

La « Rando Roller Party » peut être annulée sans préavis, en cas de force majeure ou d'intempéries.

01/02/2018

MIRZA ROLLER CLUB
Skatepark de Mirza
11, Impasse Mirza
97300 CAYENNE
Siret: 502 604 663 00026

